
AVIS

Avant-projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord entre le Royaume de Belgique et la République d'Arménie sur l'exercice des activités à but lucratif par des membres de la famille du personnel de missions diplomatiques et de postes consulaires, signé à Bruxelles le 4 décembre 2018

Demandeur	Ministre Sven Gatz
Demande reçue le	1er octobre 2020
Demande traitée par	Commission Economie - Emploi - Fiscalité - Finances
Avis adopté par l'Assemblée plénière du	15 octobre 2020

Préambule

Le présent avant-projet d'ordonnance porte assentiment à l'Accord entre le Royaume de Belgique et la République d'Arménie sur l'exercice des activités à but lucratif par des membres de la famille du personnel de missions diplomatiques et de postes consulaires, signé à Bruxelles le 4 décembre 2018.

Ce traité suit une recommandation du Conseil de l'Europe et a pour but la création d'un cadre bilatéral réciproque permettant au partenaire d'agents diplomatiques et consulaires d'effectuer un travail rémunéré. Dans le cadre de la politique d'égalité des chances entre femmes et hommes, il a été décidé de proposer à un certain nombre de pays, dont la République d'Arménie, la négociation de tels accords bilatéraux.

Avis

Pour l'avenir, **Brupartners** souhaite que sa saisine soit conforme aux prescrits de l'ordonnance du 8 septembre 1994 portant création du Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale et que la saisine soit notifiée dans la décision du Gouvernement.

Brupartners ne formule pas d'autre remarque quant au présent avant-projet d'ordonnance.

*
* *